

économiques, du développement de l'emploi et des filières structurantes du territoire, les « Assises de l'emploi » - plan d'action partenarial en faveur de l'emploi sur le bassin de vie – ainsi que la modernisation du Port de pêche de Chef de Baie. Au titre des usages durables, les pôles d'échanges multimodaux de La Rochelle et Surgères et la création de recycleries sur le territoire.

Une aide à l'ingénierie territoriale est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre du contrat.

Le contrat de dynamisation et de cohésion du Val de Garonne Guyenne Gascogne

Situé à l'Ouest du Lot-et-Garonne, ce périmètre de contractualisation réunit les Communautés de Communes du Pays de Duras, du Pays de Lauzun, des Coteaux et Landes de Gascogne et la Communauté d'Agglomération de Marmande.

Le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne est un territoire mixte : urbain et rural. Il est composé de 107 communes et regroupe 88573 habitants.

Le territoire présente une situation économique parmi les plus fragiles de la région en accusant une baisse de l'emploi salarié équivalant au niveau d'emplois de 1982. Cependant, ce territoire offre de réels atouts, territoire industriel spécialisé autour de filières à haute valeur ajoutée telle l'aéronautique. L'enjeu de développement pour ce territoire est de défendre la nécessaire redynamisation de son écosystème économique local, en favorisant un développement ciblé, volontariste et en privilégiant la spécialisation pour une plus grande compétitive économique et la création d'emplois.

L'étude des flux pendulaires domicile – travail montre une très forte interaction entre le Pays et la métropole bordelaise. Une influence du pôle agenais s'observe également sur ce bassin de vie notamment, par les flux domicile – travail.

Enfin, l'évolution de certains indicateurs socio-économiques des 10 dernières années montre l'importance de l'enjeu des disparités infra-territoriales. Bien que cette évolution soit vécue par beaucoup de territoires néo-aquitains, on observe un « décrochage » des communes relais ou pôles relais notamment, par un recul démographique et un repli des activités économiques. Cette situation a pour conséquence de diminuer fortement la capacité d'attractivité de ces centralités rurales et fragilise la cohésion territoriale du Pays.

L'activité industrielle du territoire est portée par des entreprises de rang national voire international, comme Creuzet aéronautique (Groupe LISI) à Marmande avec près de 700 salariés et un chiffre d'affaires de 6,6M€ en 2016), Alcor Céréales à Clairac (coopérative agricole de 5 salariés pour un chiffre d'affaires de 217 142 400 € en 2016). Récemment Cim'in'eu s'est installé à Tonneins en créant 33 emplois.

Le Pays porte une stratégie qui s'articule autour de 6 axes :

- 1/ Développer l'économie territoriale et la création d'emplois*
- 2/ Faire du Pays, un territoire numérique*
- 3/ Faire du Pays, une destination touristique structurée et attractive*
- 4/ Renforcer les fonctions résidentielles du territoire*

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

033-200053759-20181217-lmc10000260336-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 19/12/2018
Retour Préfecture : 19/12/2018

5/ Inscrire le Pays au sein du développement métropolitain bordelais et de l'agglomération agenaise
6/ Renforcer la cohésion sociale et territoriale.

Parmi les actions phares, à titre d'illustration, sont proposées : les Pôles multimodaux de Marmande et Tonneins, la mise en place des chantiers "qualifications" en lien avec le Center Parcs, une opération collective en faveur de l'artisanat et du commerce l'organisation du salon Garonn'emplois - 2020, la Création d'une voie verte entre Marmande.

Une aide à l'ingénierie territoriale est prévue de façon à renforcer le pilotage et la capacité de mise en œuvre du contrat.

Le contrat, le diagnostic du territoire et le plan d'actions sont annexés.

Après en avoir délibéré,

Le CONSEIL REGIONAL décide :

- **d'ADOPTER** les contrats de dynamisation et de cohésion des territoires suivants :
 - Haut-Limousin
 - Châtaigneraie limousine
 - Thouarsais-Loudunais
 - La Rochelle-Aunis-Ile de Ré
 - Val de Garonne-Guyenne-Gascogne

- **d'AUTORISER** le Président du Conseil Régional à signer les Contrats qui seront finalisés avec les partenaires signataires conformément aux avis présentés en annexes.

Décision de l'assemblée plénière :

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Le Président du Conseil Régional,



ALAIN ROUSSET